

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20201008-027**

**du 08 octobre 2020**

**n°027**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (38) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (1) : Didier SIMONET

Nom du secrétaire de séance : Ahmed BEN DJILLALI

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Enquête publique relative à l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement : la société SAFRAN, Zone industrielle Nord à Châtellerault**

*Les installations industrielles d'une certaine importance doivent, dans un souci de protection de l'environnement, faire l'objet d'une autorisation d'exploiter prise sous la forme d'un arrêté préfectoral après instruction par les services préfectoraux concernés, enquête publique, avis du conseil municipal et passage devant le Comité départemental des risques technologiques et sanitaires.*

*Implantée zone Industrielle Nord depuis 1966, la société SAFRAN est spécialisée dans l'entretien et la réparation de moteurs civils et militaires. Ce site est déjà autorisé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, mais en raison d'une augmentation d'activités, le dossier doit être mis à jour et les risques ré évaluer.*

*Le projet prévoit l'agrandissement des ateliers et la modification des installations de traitement de surface. Pour répondre aux demandes de ses clients, l'exploitant prévoit la construction d'un nouvel atelier, le remplacement de plusieurs chaînes de traitement de surface, l'introduction d'un nouveau stockage d'acide nitrique, la mise en place d'un nouveau transformateur électrique et la création de nouveaux bureaux.*

*En raison des process utilisés et des impacts sur l'environnement, le dossier est soumis à enquête publique. Celle-ci se déroule du lundi 24 août au vendredi 25 septembre 2020.*

*Les impacts attendus pour ce type d'installations sont liés aux risques de pollution de l'air, des sols et des eaux souterraines.*

\* \* \* \* \*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20201008-027**

**du 08 octobre 2020**

**n°027**

**page 2/2**

**VU** les articles L511-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2020-DCPPAT/BE-108 en date du 3 juillet 2020 portant ouverture d'une enquête publique,

**VU** l'avis délibéré de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la Région Nouvelle Aquitaine en date du 11 juin 2020,

**VU** le mémoire en réponse adressé par l'entreprise SAFRAN en date du 25 juin 2020

**CONSIDERANT** que cette exploitation est située en zone Uy du Plan Local d'Urbanisme (site réservé à l'exploitation d'activités économiques),

**CONSIDERANT** que l'exploitation susvisée ne semble pas, au regard du dossier d'autorisation d'exploiter, présenter de dangers ni d'inconvénients pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, pour l'agriculture ainsi que pour la protection de la nature et de l'environnement, mais qu'une vigilance doit être maintenue sur la qualité des eaux souterraines,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de donner un avis favorable à l'exploitation de l'installation classée pour la protection de l'environnement,

**Vote : Adopté à la majorité**

POUR : 37

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 P. BAZIN

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
L'adjointe au directeur des affaires  
institutionnelles et juridiques  
Patricia BULAN

